

34^{ème} CONGRES NATIONAL DE LA FISAF

29 & 30 novembre 2011 à Aix-en-Provence

FAIRE DU DROIT A LA FORMATION ET AU TRAVAIL UNE REALITE : adapter les dispositifs et les parcours aux personnes en situation de handicap

Atelier 1 – mercredi 30 novembre

Témoignage de Jean-Pierre ROUSSEL, Ingénieur social, Educateur spécialisé

L'inclusion sociale est elle une réalité? (réalisable ?)

Les lois sur le handicap prônent une nouvelle approche du handicap ; elles se veulent plus en adéquation avec la notion de citoyenneté. Cette notion recouvre une volonté d'équité qui est actuellement mise en exergue avec le concept d'inclusion sociale.

Cela revient à dire que cette adéquation n'est pas naturelle puisque les pouvoirs publics, les associations et les personnes en situations de handicap se doivent de s'appuyer sur des textes de loi pour faire avancer cette cause. Il conviendra d'aller interroger ce concept d'inclusion qui progressivement devait se substituer à celui d'intégration. Que recouvrent ces concepts ? De nombreux auteurs ont fait un travail précieux d'investigation sur /et de l'histoire du handicap pour expliquer de manière topologique l'évolution des idées qui ont conduit à notre situation actuelle. S'il est certain que nous pouvons trouver une corrélation entre les différents types de handicaps, pour ce qui est de cette évolution nous ferons le choix de nous intéresser principalement à l'un d'entre eux : la surdit . Et sans tourner autour du pot, la raison de ce choix est directement associ    son auteur puisqu'il est, lui, touch  par cette situation de handicap.

En effet, n  sourd j'ai d  composer et apprendre « avec ». Ma d termination et mon exp rience me permettent aujourd'hui de me d tacher ou plus justement de prendre du recul et d' voquer cette « chose » en parlant de moi   la troisi me personne du singulier. Ce choix n'est rien d'autre qu'un effet de style pour permettre au lecteur de se d tacher de ma singularit . Le « je », peut- tre plus que le « il », n'induirait il pas l'effet de s paration n cessaire de l'objet et ainsi ne renforcerait il pas la repr sentation n gative du handicap ? Nous aurions donc la n cessit  de faire un travail de clarification.

Cela, il lui et d'autres sourds le savent bien et je sais par exp rience qu'il fait interroger les autres (entendant, principalement) qui, faute de n'avoir pas pu faire un pas de c t  ne lui ont souvent pas manqu  de lui renvoyer des propos non fond s sur le d passement du handicap par exemple. Une formule  nigmatique si nous prenons   la lettre cette notion de « d passer » quelque

chose qui est acquis et de structure. L'énigme se trouverait donc ailleurs que sur(dans) le champ de la conscience et ne serait elle pas plutôt une manifestation refoulée ou inconsciente du refus de la différence et du coup, la visée ne serait elle pas de « faire taire » ceux qui peuvent parler du handicap de leur propre lieu ? Ces propos sont souvent les mêmes et les sourds savent surtout qu'ils sont évoqués de manière récurrente aux personnes en situation de handicap de la part des personnes valides afin qu'elles se taisent. Un paradoxe lorsque le sujet sourd n'est pas en mesure de dire. Il n'a souvent qu'une alternative celle de subir en silence. Chacun sait que le propre de l'aliénation est d'obtenir une situation de statu quo. Le handicap comme produit social ne doit surtout pas manifester d'équité car il se diluerait comme un espace de différence qui n'aurait plus la légitimité d'être réparé ou effacé. Ainsi, sa topologie historique que nous retrouvons dans l'ensemble des disciplines qui constituent les sciences humaines serait quelque part remise en cause. Il convient d'accepter que l'histoire du handicap, les représentations qui en découlent, les propositions de réparations n'ont eu de cesse que d'affirmer le sujet repéré comme différent, de dire ce qu'il en est réellement de sa contingence. L'auteur se veut précis et conscient que « ce hic » peut rebuter mais, vaille que vaille, il est temps que les plus concernés par la chose puissent témoigner de ce réel et même plus encore qu'ils puissent effectuer un travail de l'intérieur en étant conscient de la séparation à effectuer avec ce qui nourrit les phantasmes. C'est bien d'un travail objectif qu'il souhaite mener.

Faire émerger des fragments de parole, les rendre spécifiques pour permettre de signifier des points invisibles ou récurrents à partir des témoignages de ceux qui vivent la situation de handicap et les comparer à ceux qui parlent de façon conceptuelle, pourra permettre de faire émerger des distinctions. N'est-ce pas celles ci qui nourrissent les préjugés à partir des phantasmes qui en découlent et qui font que les représentations du handicap restent connotées de négativité ? Il convient d'accepter évidemment que les personnes handicapées puissent elles-même parler de leurs situations et des réponses qu'elles souhaitent apporter.

(Juste) une importance que nous pouvons saisir en étant attentifs, c'est qu'il se passe au sein même des communautés « sourdes » une émergence des rivalités et des représentations sociétales différentes. D'où proviennent-elles ? D'un sentiment de pouvoir qui serait d'essence un trait humain comme l'exprimait Freud, ou bien est ce le fait de l'aliénation à l'autre qui serait alors le fruit d'une transformation du sujet lui-même en réponse à la demande sociale ?

Dans les deux cas, il convient de repérer que nous avons affaire au désir du sujet. Ce sujet porteur du réel : -le handicap et du symbolique : -la surdité et la conception que l'on en fait dans un espace donné et de l'imaginaire :-la mémoire qui tisse les pensées individuelles et édifie une histoire des sourds qui ne peuvent que s'accrocher à exister au regard de la grande histoire collective qui

elle, semble accorder que peu d'espace aux infirmes et minorités. Sans aller vers une conception d'inconscient collectif il serait intéressant de superposer ces trois registres pour savoir si sur le plan topologique des similitudes se rencontrent et convergeraient vers un constat univoque ; à savoir que l'homme ne cesse de vouloir construire son avenir donc son histoire à son image narcissique ? N'est ce pas une position névrotique que de vouloir « semblable » son prochain et n'est ce pas une position psychotique que de vouloir accepter la différence ? Un nouage existe. Il n'exempte pas me semble t il le trait de perversion qui renforce les ravages gratuits que se livrent entre eux les humains.

En France en 1999, selon l'étude de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques (DRESS), il estime à 5182000 le nombre de personnes déficientes auditives en France métropolitaine soit 8,7% de la population. Nous nous intéresserons uniquement aux sourds profonds et sévères car seulement ces deux tranches concernent les surdités qui altèrent le langage parlé. Soit 302900 sourds profonds et 1429800 sourds moyens et sévères.

Le vieillissement de la population et l'accroissement de la longévité induisent une augmentation des chiffres mais nous allons principalement nous concentrer sur la population sourde *pré langage*. Nous savons que les hommes sont plus touchés que les femmes sauf pour la tranche des personnes sourdes profondes. Une forte proportion a une causalité génétique et peu de sourds naissent dans un milieu naturel sourd. Les milieux sociaux défavorisés ont plus de propension à avoir des enfants naissant sourds.

14 % des déficients auditifs (724 000 personnes) déclarent utiliser une ou plusieurs aides auditives et environ 119 000 personnes utiliseraient la langue des signes Française (LSF). La DRESS précise que ces données ne sont pas précises car elles émanent de différentes études. Bernard Mottez démontre bien dans son ouvrage : « les sourds n'existent pas » que cette population est invisible.

Ces quelques données nous permettent de voir que la transmission de la langue des sourds n'est quasiment pas naturelle et qu'il y a parfois un retard qui est induit par le lieu de naissance. L'absence de communication est bien « entendu » un élément défavorable pour l'acquisition des savoirs. Elle permet aussi de comprendre pourquoi le corps médical n'a cessé de vouloir réparer ces oreilles malades.

La pensée et l'expression des sourds doivent donc être confrontés à la parole spontanée et aux témoignages des valides qui pensent bien les connaître à partir de leur travail. Il convient aussi de faire croiser les chemins de ces témoignages de façon transversale et verticale.

Si nous regardons l'étude demandée par l'éducation nationale en juin 2008 nous pouvons voir que 10 700 enfants atteints de déficience auditive étaient scolarisés

cette année dans -les premier et second degrés dont 7 236 dans les écoles et établissements secondaires, et 3 500 dans des établissements médico-sociaux sur un total de 6 003 accueillis dans ces structures. 123 classes d'intégration scolaire (soit 3.2 % des 3 858 CLIS) sont dédiées aux déficients auditifs et 54 unités pédagogiques d'intégration (soit 4% des 1 239 U.P.I.).

Les effectifs d'élèves sourds scolarisés restent stables et constituent 4,5% des 162 016 élèves handicapés scolarisés par le ministère. Ils sont plus fréquemment scolarisés en milieu ordinaire et leur moyenne d'âge est plus élevée (10 ans et demi, moins de 10 ans pour les autres élèves handicapés).

Un nouage demeure, (si je m'appuie sur l'enquête que j'ai fait en DEIS sur la situation de fin de scolarisation des enfants sourds), car lorsque l'on fait correspondre les moyens mis en place pour la scolarisation des enfants sourds aux résultats de fin de scolarité nous pouvons apercevoir que le bilan n'est pas des plus conventionnels car le niveau est bien inférieur que le milieu ordinaire.

En termes de moyens nous avons une augmentation en 2011 d'enseignants de 19,5% qui se « consacrent » à la scolarisation des élèves en situation de handicap. C'est un signe manifeste d'une volonté des pouvoirs publics. Seulement pour la population sourde il convient de vérifier si les enseignants sont bien « spécialisés » pour prétendre de dispenser une pédagogie en langue des signes que pourrait recevoir convenablement des enfants sourds. La barrière de la communication induit cette nécessité. Si nous consacrons ce travail auprès d'enfants handicapés moteurs par exemple il semble que les difficultés pour transmettre oralement le message ne serait point d'actualité.

Les mouvements des sourds ici et aux Etats-Unis ont permis une reconnaissance de la langue des signes. Beaucoup ne peuvent accéder au savoir que par ce vecteur. Elle a été reconnue officiellement en 1986 par le premier ministre Laurent Fabius mais est ce suffisant au vu de la société d'aujourd'hui ? et ne convient il pas de prendre la mesure de ce désastre à savoir que si nous enseignons la langue des signes nous ne dispensons pas de cours en langues des signes. Ainsi les fondamentaux ne peuvent être acquis convenablement.

Les élèves en situation de handicap profitent d'assistant de scolarisation qualifiés pour renforcer les auxiliaires de vie scolaire, néanmoins il n'existe aucune formation pour les personnes accompagnant les sourds qui se retrouvent le plus souvent dans un cadre de vie scolaire ordinaire. Les sourds minoritaires dans la société le restent dans l'institution scolaire.

Des moyens techniques existent pour certains qui peuvent recevoir un complément d'information par le moyen des boucles magnétiques. la réalité nous montre en fait que peu de lieux sont équipés et que la contingence économique freine les établissements et les décideurs des instances financeur à équiper une classe qui ne sera peut être utilisée qu'une ou deux années par son bénéficiaire.

Nous savons bien tout cela. Pour les acteurs de terrain, la qualité de la prise en charge ne peut se faire qu'en fonction des moyens techniques et humains dont nous disposons et surtout en fonction des possibilités budgétaires. Est-ce seulement la raison du manque de résultats positifs de la scolarisation des enfants sourds ou n'est-ce pas plus profond, à savoir l'expression d'une impuissance à s'occuper et proposer une pédagogie adaptée faute d'acteurs qui sont réellement formés ou préparés pour accueillir des enfants sourds et plus largement la différence. Il conviendrait de faire un travail comparatif avec les états unis et d'autres nations qui auraient fait un autre choix politique et pratique de la prise en charge des personnes en situations de handicaps.

La nomination du « handicap » et ses adaptations ont évolués doucement au fil de l'humanité ; néanmoins il convient de repérer une accélération depuis la seconde guerre mondiale de celles ci. Des termes se superposent : de la destruction des monstres, de l'ignorance, de la différence, ou encore de l'enfermement pour contrôler les rebus de la société pour ne donner que ceux-ci nous en arrivons à l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap nommées autrefois monstrueuses, débiles, sourdes et muettes. Aujourd'hui, il existe des regards différents mais il demeure un réel quand aux ressentis donc témoignent ces personnes. Un travail sur le ressenti nous semble nécessaire au sein même de notre nation mais aussi vers d'autres afin de vérifier si les dispositifs ont une influence sur ce que vivent réellement ces personnes. Cette enquête prospective se doit d'être soumise de telle façon, que nous puissions avoir une matière issue de témoignages volontaires. La démarche se veut sociologique et/ou anthropologique. Des items vont être soigneusement sélectionnés, ils devront correspondre aux moments clés qui fondent l'inclusion des citoyens : à savoir la pédagogie et le monde du travail. De façon sous jacente, il est utile que nous réservons une part d'enquête sur les origines familiales des personnes sondées.

La prise de parole des personnes sourdes se fera soit en les filmant et/ ou en les enregistrant afin de recueillir les témoignages à partir de modalités de parole. Existe-t-il une distinction pour les sourds eux même de l'usage de la langue qui ferait identité ou culture ? Bernard Mottez, Olivier Sachs et d'autres parlent de culture sourde. Il est primordial de saisir ce que recouvre ce terme qui est souvent mis en avant par des personnes sourdes pour évoquer le droit à une égalité des chances ou encore à une équité pour l'accès à l'emploi par exemple mais paradoxalement et tout autant, leur différence.

La surdit  est perçue comme une tempête dans les familles qui sont touchées. Cette blessure n'est probablement pas sans conséquences pour la construction de la personne qui se retrouve de fait durant le temps de son éducation et à partir du dépistage et de la confirmation médicale, objet de réparation pour sa famille et le corps médical. Les équipes pluridisciplinaires, qui se mobilisent

pour leur éducation sont, elles-mêmes soumises aux représentations que génèrent l'institution famille.

Le dépistage de la surdité est devenue depuis peu obligatoire (voir le rapport et la proposition de loi du député CHOSSY en 2010). Il fait suite à une quasi généralisation de l'implantation des enfants sourds. Cet essor est dénoncé de façon forte par de nombreuses associations de sourds qui voit là une tentative de plus, de négation de la surdité. D'ailleurs ce combat n'a pas été vain puisque le sénat a adopté une contre proposition le 10 novembre 2011.

Il ne faut pas rester dupe que derrière le discours prévention que nous pouvons entendre comme « discrimination » puisqu'il est issue d'un savoir préconçu qui se dit psychologique, éducatif et encore médical mais il est fort probable qu'il est une ramification du discours capitaliste. Chacun il va de son savoir pour expliquer ce qu'il en est de la surdité et il convient de voir qu'il rencontre un point de butée. Un réel pourrait on dire qu'ils essaient de situer à partir de statistique. Ceci ne suffit surement pas à faire émerger la demande subjective et même si tous ce qui est interdit dans notre société fait opposition non plus à permis mais à obligé. C'est bien pour cela que les acteurs éducateurs, rééducateurs et soignants pensent la personne sourde comme un objet et plus encore comme étant supérieur à cet objet car ils se positionnent très souvent comme des experts. Nous devons aller interroger s'il est indissoluble de séparer le savoir de la pratique de celui du maître.

Il faut en filigrane ne pas perdre de vue que les sourds ne se considèrent pas comme des personnes handicapées du fait principalement de disposer d'une langue. Il suffit de leur demander ce qu'ils pensent du handicap et très souvent, ils l'évoquent comme synonyme de fauteuil roulant. En fait, ils utilisent la même métaphore et donc représentation que les valides.

Face à ces positions antagonistes ou similaires il est essentiel de bien cerner d'où émanent ces propos et qu'est-ce qui les fondent. Est-ce le fruit des vécus des personnes sourdes et plus largement des personnes en situations de handicap ? Est-ce une façon de déplacer un point d'impossible quant à la rencontre et la compréhension, qui pour les uns est une manière de dire que les sourds sont « ainsi... », et pour les autres de rétorquer « c'est à cause de ... » qui se solde presque toujours par une rencontre impossible car génératrice de malentendu ?

L'éducation des sourds serait à l'origine des pratiques d'éducatives et de rééducatives selon Jean René Presneau dans son ouvrage : « L'éducation des sourds et muets, des aveugles et des contrefaits au Siècle des Lumières : 1750-1789 ». Cette volonté attachée à une époque de progrès se justifie par le fait qu'il est nécessaire de rendre ces citoyens productifs et pour cela il est nécessaire de leur dispenser d'une pédagogie orale ou gestuelle. Les rivalités entre les deux méthodes sont grandes. Mais dans les deux cas, il s'agit de les appareiller au savoir dominant qui ne peut plus se faire uniquement par

transmission générationnelle. Le sourd ne peut plus prétendre à une place sociale sans passer comme tous les autres citoyens par cette institution montante qu'est l'école. Le clou sera enfoncé en 1880 par le congrès de Milan qui va conduire à la fermeture des établissements pour sourds qui sont gestuels. C'est l'officialisation de la langue parlée dans chaque nation qui va conduire au désastre culturel pour les sourds. C'est bien à partir de là que le fervent défenseur de la langue des sourds l'Abbé Michel de l'Epée (1712-1789) qui s'était dévoué pour l'éducation des sourds à partir de la langue qu'ils pratiquaient, va être érigé comme symbole : le défenseur de la culture sourde. De nos jours, ce personnage reste très adulé même si souvent il demeure une non-connaissance par les sourds eux même de ce qu'il a fait. La cause est le ravage du congrès de Milan qui a eu comme effet de supprimer l'histoire des sourds de l'enseignement. Il faudrait vérifier si cette histoire des sourds est enseignée dans les institutions pour sourds ? Une statue le représentant demeure dans la cours de l'institut nationale des jeunes sourds à Paris.

Les mécanismes de normalisation de l'école républicaine ne sont pas démunis d'ordonnance d'état que de construire des citoyens conformes à une idéologie qui fonderait l'idée d'être français. De nombreux travaux en sciences de l'éducation et en sociologie pour ne nommer que ces disciples apportent des éclairages sur les mécanismes qui conduisent à la « normification » de Goffman ou « l'héritage » de Bourdieu. Les sourds ont eu, à partir de là, qu'une issue : d'être conforme. Une ségrégation s'est-elle mise en place à l'insu de tout tous ? La loi 2002 qui oriente les pratiques sociales parle d'égalité des chances et d'accessibilité. Ces deux termes ne sont pas neutres, le premier évoque un propos aléatoire : « la chance » qui serait l'accès à l'égalité. De ce fait, pour une personne handicapée qui aurait manquée son intégration, nous pourrions évoquer des propos expliquant sa malchance et de ce fait nous excusons toutes les rencontres et tous les mécanismes sociaux en place qui n'ont pas pu permettre son assimilation. Le second terme n'est-il pas un aveu de la discrimination qui sévit pour qu'il faille imposer une loi pour imposer l'accessibilité ?

Ce terme en langue des signes se traduit par un geste qui signifie : détacher la laisse autour du cou. La symbolique est forte car les sourds de ce fait ont voulu par cette forme gestuelle signifiante manifester un espoir, à savoir un avant et un après, en ouvrant ce qui leur serrait le cou mais aussi un état de fait, celui d'être objet de discrimination. Nous pouvons penser que cette loi est une avancé sociale mais je préviens ou plus justement pose l'hypothèse, car j'ai déjà reçu des témoignages tendus de personnes en situations de handicap, que l'individualisation qui caractérise nos société occidentales pousse l'ensemble des sujets valides ou non, représentés ou non, à vouloir la même chance d'égalité. Et si la loi sur l'accessibilité n'empêche pas qu'une ségrégation demeure alors, il est fort probable que prochainement des contentieux se règles devant les tribunaux. La situation de handicap deviendrait pour le coup une

norme. La question est de savoir si ces personnes ne risquent elles pas, ensuite d'être non plus les objets de la ségrégation mais les acteurs de celles-ci ? Il conviendrait de comparer l'évolution de la situation des sourds aux Etats Unis qui vivent en communauté et qui de ce fait construisent à leur image leur modèle social avec notre modèle plus intégratif. Des distinctions sont à faire donc au niveau des lois, des modalités de vie et des ressentis.

Nous évoquons souvent dans le secteur du handicap le terme de compensation du handicap. « Compenser » est un terme emprunté au discours médical, et il signifie la suppression des lésions nuisibles qui caractérisaient les maux d'une maladie ou affection. Il montre toute l'ampleur de la réparation, d'une remise en état initial. Ce terme est à double sens car il invite l'autre valide à comprendre que pour une situation donnée il y est légitimité qu'une demande puisse être émise par la personne en situation de handicap pour qu'elle accède à une formation par exemple et demeure son envers car ce terme opère probablement comme un « pousse à la norme » et de ce fait il empêcherait l'invention.

L'inclusion n'est peut être pas une nouveauté pour la personne en situation de handicap car elle n'a eu de cesse durant l'air faste de l'intégration de prouver sa capacité inclusive au monde des valides. Les dispositifs en place étaient ouverts aux personnes handicapées mais un des grands principes qui définissait l'intégration était l'adaptation du sujet lui-même. Les limites réelles liées aux handicaps devaient être gommés ou ne pas être perçues comme une incapacité par l'environnement pour que la personne handicapée puisse être acceptée. L'idée de compensation sociale n'existait pas. C'est en parallèle au développement des technologies pour l'aide des personnes handicapées que nous avons vu cet événement de compensation advenir. Nous pouvons donc chercher à analyser la corrélation et le lien entre ce développement technique et la place accordée aux personnes en situation de handicap. Pour les sourds cette rencontre a été l'objet de nouveau conflit car l'implant cochléaire qui est une prothèse en parti incluse dans le corps a été perçue comme une tentative nouvelle de faire disparaître la singularité d'être sourd, la langue des signes et par extension la culture des sourds.

J'ai observé, et bon nombres de sourds m'ont témoigné de cela, les mécanismes de défense qui se déploient. Quelquefois, la personne cherche l'évitement, en défendant l'idée que la normalité serait la voie la plus sûre pour conduire une personne vers une socialisation donnée, qui peut être en plus défendue par une idée hygiéniste, libérale, sociale et même de progrès. Ce dernier nous indique combien la dialectique a sa place et combien la question est rigoureuse et peut s'avérer féroce, si la personne handicapée n'est pas en mesure de se défendre. Donc nous voyons que si l'instance décisionnaire se positionne ainsi, il reste peu de place et d'alternative à la médiation, d'où l'extrême nécessité des politiques et des décideurs d'avoir ce souci permanent quand il est question d'élaboration de l'environnement social.

Mais d'autres mécanismes de défense risquent aussi, de par leurs valeurs charitables, d'enfermer la personne handicapée dans un registre défini donc limité, qui ne laisse que peu de possibilités de progression. Nous savons que cette issue, qui s'appuie sur de vieux courants de pensée, surtout quand ils sont énoncés par des discours sympathiques, ne laisse pas de place au sujet.

Si j'évoque ceci c'est parce que j'ai éprouvé de tels moments et que j'ai dû avoir recours à l'invention permanente, afin de « pour » poursuivre ma construction. Pour faire un parallèle avec la clinique, il est question de subversion du sujet. J'évoque ce parallèle pour indiquer qu'il est précieux pour moi et je souhaite que cela soit pris comme cela et sans jugement de valeur. Je distingue la subversion de la perversion.

Mon parcours professionnel est un lieu qui fût plus difficile que les autres et c'est dans l'institution où je travaille que j'ai subi la plus forte exclusion. Est-ce si surprenant que ça ? Un institut départemental des jeunes sourds qui est l'emblème référant de la surdité en Auvergne.

Un paradoxe diriez-vous ? Non ! Juste une réalité sociale, qui est liée à l'identification et à la peur de la différence. Si je connais de nombreux éléments cause de cela, je n'en citerais qu'un : l'étrangeté. Freud évoquait l'inquiétante étrangeté en parlant de l'angoisse qui surgit à partir d'un élément refoulé.

Ce refoulement est saisissable à partir d'un prélèvement clinique comme ce type de témoignage que j'ai reçu : « comment une personne qui normalement, est en deçà de moi puisqu'elle est porteuse d'un handicap, peut-elle réussir autant que moi ? »

L'idée du handicap, si l'on s'appuie sur l'enseignement de Michel Foucault, est liée à la division sociale et au contrôle social. C'est ce qui permet d'admettre une marge et une normalité.

Erwing Goffman s'est plus particulièrement intéressé au stigmaté et à l'identification que peut apporter le handicap, cela apportant un trait qui permet de caractériser un groupe minoritaire.

Les travaux de recherche de ces deux auteurs nous apportent des points de réponse sur le clivage sourds/entendants qui existe dans les institutions accueillant des personnes sourdes. Ensuite, afin de ne pas rester fixé sur la dualité, il est utile d'aller voir comment les organisations se comportent dans le traitement et l'accueil de ces différences ?

Ceci nous invite de fait à un retournement et à se poser la question de la catégorisation . Faut-il oui ou non classer les personnes et cette catégorisation n'est elle pas source de nuisances ? Les témoignages que j'ai reçus me portent à dire qu'il est utile d'aller approfondir les réponses car en effet, s'il reste une once de discrimination l'entreprise d'insertion risque de se solder par un énorme échec.

Ainsi, Pierre Rosanvallon dans son ouvrage « la nouvelle question sociale » nous invite à repenser l'état providence. Il s'efforce de dire combien il est nécessaire que les structures se maintiennent mais en se proposant d'être moins passives, car la gestion étant de mise, il est indispensable que les organismes de tutelle s'efforcent de prendre en compte la demande de soin et la demande économique, d'où une refonte sans précédent des politiques sociales et des mises en places déjà présentes. Il est insistant sur le principe de mutation qui doit être pensé en amont pour pérenniser la place du bénéficiaire. L'actualité sociale n'est qu'une succession de faits divers qui s'effacent au fil de l'information. Il est nécessaire d'instaurer des journées voir des semaines thématiques pour faire avancer des causes. La brièveté de ces actions ne laissant que peu de place à l'intérêt de la chose fait qu'il faut être de toute manière initié pour pouvoir saisir de quoi il est question. Qui connaît vraiment la situation des sourds en France et dans le monde ?

Enfin dans son ouvrage : « récidives » Bernard Henry Lévy s'interroge sur la nouvelle politique sociale qui se veut novatrice et qui prône pour les acteurs sociaux « s'occupant de ce que l'on nomme le mal-vivre et le mal-être », une « professionnalisation » qui s'appuierait sur une « évaluation » des besoins et des résultats. Cela n'est pas à mon sens si novateur, si la question du particulier est juste liée à une idée d'appartenance, qui serait le point d'ancrage faisant office de structure pour le lien social. En fait, si la politique sociale européenne implique pour le secteur social une forme d'harmonisation, il n'en reste pas moins vrai que la défense de ce désir qu'est l'Europe, ne doit pas se laisser emporter par la vague du capitalisme, qui pousse le sujet à « n'être » qu'un objet. Sur ce sujet, je rejoins l'idée de Bernard Stiegler, qui propose une directive humaine sur comment constituer socialement l'Europe. Une Europe sociale est elle une réalité possible aujourd'hui d'autant que les états sont plus concentrés par la question de la dette publique. Que recouvre-t-elle ? Concerne-t-elle le handicap au sens où il serait un facteur de responsabilité ?

Ces différents travaux m'ont amené à m'interroger sur ma place de citoyen en tant que personne sourde et celle d'acteur social travaillant auprès d'enfants sourds et plus encore sur les moyens que nous pourrions mettre en place afin que ces réalités puissent se parler et qu'émanent des solutions novatrices. C'est pour cela que j'ai souhaité participer activement à l'écriture du projet institutionnel.

En dehors du rebut économique que j'entrevois, la loi de février 2005 vient à point nommé quant à la nécessité de changer le regard sur les « usagers » à partir de la notion d'inclusion.

En fait, dans les institutions faisant suite aux divers héritages religieux et républicains, ne pouvons-nous pas dire que celui qui était accueilli, n'avait-il pas une place d'objet, sinon comment pouvait-il témoigner de sa subjectivité ? Lorsqu'il était revendicateur, l'« usager » ne risquait-il pas d'interroger de trop

près les structures d'accueils et ainsi se retrouver comme leurs « sujets » dérangeant sous les feux de craintes diverses, qui les fixeraient à une place déterminée de mauvais élèves. Ainsi le déterminant serait posé d'emblée. Michel Foucault, avec son étude sur la folie, était précurseur quant à l'événement lié au médical.

Le discours médical, puissant dans notre secteur, est entré avec un arsenal pharmaceutique n'ayant de cesse de vouloir taire le symptôme. Ainsi nous pouvons sans trop de risque, parier que ce silence obtenu a conduit les institutions vers des « habitus » qui les sclérosent face au changement.

Ainsi, un élément non traité dans l'institution où je travaille et qui rejoint l'analyse ci-dessus, est que les personnes sourdes ayant droit à une aide financière de compensation du handicap, refusent la dimension de soin et retirent leur enfant de l'établissement. De plus, lorsque les parents ne connaissent pas le monde de la surdité, ils se retrouvent face à un diagnostic et s'appuient sur le discours médical, qui propose une réparation avec l'implant cochléaire. De ce fait, la dimension éducative est niée au profit de celle pédagogique et de rééducation. Ainsi, la dimension institutionnelle d'avant est à interroger, voire à réinventer.

Aujourd'hui grâce à la force et à la réussite de quelques-uns, « les résilients » diront les adeptes de Boris Cyrulnik, des personnes handicapées occupent des postes à responsabilités et d'influences.

Les déterministes ne peuvent donc plus légiférer, car la logique des notions de handicap et de norme sociale n'est plus autant d'actualité quant à la globalisation de la prise en charge.

Cela est à mon sens un des éléments majeurs qui a conduit à la naissance et à l'obligation de l'écriture, ainsi qu'à la réalisation des projets individuels qui doivent en principe prendre en compte la particularité de chacun. Ceci est un progrès considérable, si les moyens humains et matériels suivent. Cette mutation interroge un grand nombre de professionnels, qui dans un espace plus court qu'une carrière, ne reconnaissent plus leurs fonctions. La mutation à mon sens, doit tenir compte de la possibilité d'adaptation des acteurs sociaux, faute de quoi il risquerait d'en manquer, d'autant que le secteur social n'est pas très attrayant sur le plan salarial et des conditions de travail.

N'oublions pas que des professionnels en exercice actuellement, attachaient les mains de personnes sourdes pour qu'elles ne parlent pas en langue des signes et cela sous le couvert sympathique qu'ils oralisent. Ainsi il était coutumier de penser que les meilleurs pouvaient devenir métalliers ou jardiniers avec un C.A.P.

Nous abordons une phase de transition où il est urgent d'inventer pour que la politique sociale engage vraiment cette mutation, d'autant que les pressions financières ne manquent pas. C'est pourquoi l'ingénierie sociale a toute sa place dans l'action et la construction du social d'aujourd'hui et de demain. Il en va pour la bonne marche du système et surtout pour que l'intégration voire l'assimilation puissent se faire sans bruit. Cela pourrait se faire sans grandes difficultés si le secteur de l'éducation et les moyens souhaités permettaient que cela fonctionne. Actuellement l'espace scolaire se montre accueillant pour recevoir des enfants handicapés, mais cela soulève des angoisses et très régulièrement j'ai affaire à des demandes récurrentes qui sont : « Quand revenez-vous pour m'aider afin que l'enfant comprenne le sens de l'école. Je ne suis pas formé pour ce travail...etc. » Autant de point de rupture pour l'enfant et des impossibles pour l'enseignant qui ne sont pas pris en compte par le politique. Il est important de dégager l'ensemble de ces interrogations en amont afin de construire des projets qui prennent en considération les bénéficiaires et leur environnement.

La loi qui se porte garante de la mise en place de nouveaux schémas ne peut s'appliquer car les moyens manquants font défaut. Ainsi, nous pouvons comprendre que les actions restent timides et sont du ressort de touches sporadiques. Le flou instauré met à mal le travail en réseaux car les rencontres s'appuient sur une méconnaissance des acteurs nouveaux et de leurs fonctions, ainsi que de l'éclatement des structures d'accueil. Il est question de fermeture, de mutation des exercices, qui se traitent dans diverses réunions, mais sur un plan imaginaire, ce qui attise en revanche les angoisses évoquées précédemment. Ainsi je commence à m'interroger sur le comment un établissement comme celui où je travaille, peut faire pour s'adapter à la demande sociale, alors qu'il a l'habitude de fonctionner en intra-muros. Sa déconstruction est nécessaire pour que ses agents puissent travailler dans d'autres établissements. Il est question de travailler l'aspect fonctionnel des structures et de montrer que celles-ci ne dépendent pas des bâtiments qui accueillent.

Comment la politique sociale peut elle se définir, quand elle est financée par des états qui subissent des pressions de rentabilité, liés à des conjonctures économiques, qui sont de plus en plus libérales. C'est pourquoi nous voyons de plus en plus d'audits et de demandes d'évaluations. De plus, cette contingence trouve une raison d'être, quand on connaît les demandes insistantes des parents, pour que leurs enfants intègrent le milieu ordinaire et cela même si la dimension de soin reste nécessaire.

De plus, le sens asilaire du 18ème siècle, qui a été démantelé par la naissance de la clinique à partir de la classification, donc d'une évaluation pour faire référence à Michel Foucault, ne trouve pas d'équivalent dans la notion d'individualisation. Si la nosographie tend actuellement à favoriser les notions de symptôme, au dépend de celles de structure, il n'en reste pas moins qu'il va falloir travailler sur les moyens d'accompagnements des personnes en ruptures

sociales, ou ayant un désavantage, qui ne leur permettent pas d'avoir une place sociale décente.

Cette dichotomie implique des positions nouvelles aux dirigeants et concepteurs, car il est difficile de prendre parti, soit pour la gestion des ressources nécessaire car l'état providence est derrière nous (c'est ce qui avait conduit à la loi de 1975), soit pour la mondialisation qui tend à nier la position de l'individu, puisque celui-ci se retrouve encore plus anonyme. Cette difficulté est d'autant plus grande que la place de « l'utilisateur » bénéficiaire est au centre de tous les dispositifs de demande.

Ceci me conduit à dire, qu'il est important que des acteurs venant du terrain social occupent des fonctions d'encadrement afin de limiter des dérives qui pousseraient à l'objectivation, faute de ne pas avoir fait des rencontres avec les bénéficiaires.

Le risque lié à l'éloignement des réalités du terrain, reste un problème quant à la qualité du service. La nouvelle donne économique montre déjà une augmentation concernant le fossé qui s'accroît entre les acteurs et les bénéficiaires et cela n'est pas sans crainte sur le relationnel qui se veut plus quantitatif que qualitatif. De nombreux signes montrent cette évolution comme l'émergence de nouvelles demandes, qui ont pour effet une perte de repères pour les travailleurs sociaux qui ne savent plus comment procéder.

L'hypothèse centrale est les mesures d'états, les lois permettent-elles de faire évoluer la cause des personnes en situation de handicap d'autant que le croisement entre les regards subjectifs et collectifs ne semblent trouver un terrain d'entente et d'autant qu'un écart demeure entre le macro et le micro social. Dans tous les cas, il est question de lien social, sociétal donc de relation d'objet. Cette relation d'objet qui m'interroge car me semble-t-il elle tend à vouloir être asexuée.

Bibliographie

BARRAL Catherine, PATTERSON Florence, STIKER Henri Jacques, CHAUVIERE Michel,

2000. L'institution du handicap le rôle des associations ; collectif presse université de Rennes , p 415

BOURET Michelle.

2008. Une histoire de l'éducation des jeunes sourds en Auvergne ; édition la Montmarie , p231

BATAILLE philippe .

2003 .Un cancer et la vie ;édition Balland.p359

- BRUSSET Bernard
1988. Puschanalyse du lien. Edition le centurion.p222
- CHALARD. Claude Henri.
1995. Vaincre la surdité, progrès et promesses ; édition du rocher, p277
- CHALUDE Joël.
2002. Je suis né deux fois, Autres Temps, p175
- COUTURIER de Lysiane et KARACOSTAS Alexis
2004. Le pouvoir des signes, collectif sous la responsabilité édition lors de l'exposition « le pouvoir des signes » p561
- CUXAC Christian.
1983. Le langage des sourds. Paris, Edition Payot, p206
- DAGRON Jean.
1999. Sourd et soignants, deux mondes, une médecine ; Paris, Ed in Press,
p173
- DE GAULEJAC Vincent, TABOAADA LEONETTI Isabel Collectif,
1994. La lutte des places ;epi « reconnaissances », p146
- DELAPORTE Yves.
2002. Les sourds c'est comme ça. Ethnologie de la surdimutité, Paris,
édition Maison des sciences de l'Homme ;p398
- DELAPORTE Yves.
2005. Dictionnaire de la langue des signes française d'autrefois, édition
du comité des travaux historiques et scientifiques p394
- DERRIDA Jacques.
1993. La voix et le phénomène, PUF, p117
- DUMMONT Annie
1997. Implantations cochléaires : guide pratique d'évaluation et de
rééducation, orthophoniste. Lieu, édition l'ortho,p 12
- FREUD Sigmund.
1981. Malaise dans la civilisation PUF p107

- GARDOU Charles.
1999. Connaitre le handicap, reconnaître la personne. Ramonville Saint-agne ;édition Erés,p252
- GOFFMAN Erving.
1963. Stigmate (les usages sociaux des handicaps); les éditions de minuit p175
- GUESLIN André et STIKER Henri Jacques.
2003. Handicaps, pauvreté et exclusion dans la France du19e siècle, les éditions de l'atelier/éditions ouvrières, Paris p268
- HARLAN Lane
1991. Quand l'esprit entend histoire des sourds muets ; Paris ; édition Odile Jacob, p504
- MEYNARD André
2002. Quand les mains prennent la parole. dimension désirante et gestuel. Ramonville Saint-agne ; édition Erés,p14
- MILNER Jean Claude.
2005. la politique des choses ; Navarin ; p61
- MORVAN Jean-Sebastien.
1988 . Représentations des situations de handicaps et d'inadaptations tome1, publication du C.T.N.E.R.H.I diffusion PUF,p326
- PELLETIER Armand, DELAPORTE Yves
2002. « Moi, Armand, né sourd et muet » Plon, Armand Pelletier, Yves Delaporte p526
- POIZAT Denis
2009.Le handicap dans le monde. Editions éres p215
- POIZAT Denis
2011.Le handicap,les lieux,la mémloire. Editions éres p224
- PRESNEAU Jean-rené
1998. Signes et institutions des sourds.édition Champallon ,p202

QUIVY Raymond et VAN CAMPENHOUDT Luc

1995. Manuel de recherche en sciences sociales, Paris. édition. Dunod, p284

RELIANCE Revue trimestrielle des situations de handicap, de l'éducation et des sociétés.

Décembre 2006 n°22 Dossier Education inclusive. Enjeux et perspectives

LACAN Jacques

2001. Autres écrits, Paris, le seuil, 609p

LACAN Jacques

2005. Le triomphe de la religion, le seuil, p101

LORIOU Marc.

1999. « Qu'est ce que l'insertion », l'Harmattan, p168

MOTTEZ Bernard.

2006. Les sourds existent-ils ?, l'harmattan, p388

MOTTEZ Bernard.

1999. L'expérience du déni, édition des sciences de l'Homme, p301

STIKER Henri Jacques

2005. « Corps infirmes et sociétés » essai d'anthropologie historique
3eme édition Dunod p253